







REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

L'ASA BOUCLES de SEINE et le COMITE D'ORGANISATION de PONT-L'EVEQUE organisent Le 2^{ème} RALLYE REGIONAL VHC de PONT-L'EVEQUE

Le dimanche 01er décembre 2024 sous les présidences d'honneur de :

M. Pierre RAGUES	Président de la LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Jean-Claude LEFORESTIER	Référent FFSA LIGUE du SPORT AUTOMOBILE de NORMANDIE
M. Yves DESHAYES	Maire de PONT-L'EVEQUE
Mme Evelyne LE BARBIER	Maire de COQUAINVILLIERS
M. Sylvain MARIE	Maire de Le TORQUESNE
M. Joël LEBRUN	Maire de SAINT-HYMER
Mme Sylviane EBRARD	Maire de BEAUMONT-EN-AUGE
M. Bruno VAY	Maire de SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE
Mme Martine MARTIN	Maire de GLANVILLE

ROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après réception des visas

Ouverture des engagements : dès parution du règlement **Clôture des engagements** : le lundi 18 novembre 2024 à 0h

Remise du carnet d'itinéraire : le samedi 30 novembre 2024 de 8h 30 à 17 h Dates et heures des reconnaissances : le 30 novembre 2024 de 9 h à 18 h

Vérifications des documents le : 30 novembre 2024 de 10h à 12h et de 13h45 à 17h au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Evêque.

Vérifications des voitures le : samedi 30 novembre 2024 de **10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30** au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Evêque.

Parc fermé: le samedi 30 novembre 2024 à partir de 11h, Place du Maréchal Foch à Pont-L'Evêque. Heure de départ du parc fermé: le 01^{er} décembre 2024 à 7h45, Place du Maréchal Foch, à Pt-L'Evêque 1ère réunion des Commissaires Sportifs le 30 novembre 2024 à 16h, 18, rue Thouret Salle Jaune à Pont-L'Evêque.

Publication des équipages admis au départ le 30 novembre 2024 à **19h**, affichage au P.C. Course et sur le site Rallye de Pont-L'Evêque

Publication des heures et ordres de départ le 30 novembre 2024 à **19h**, affichage au P.C. Course et sur le site rallye de Pont-L'Evêque.

Publication des résultats partiels le 01^{er} décembre 2024, affichage Podium place Maréchal Foch et au P.C. course.

Arrivée à : Place Maréchal Foch à Pont-L'Evêque.

Vérification finale le 01^{er} décembre 2024 au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome à Pont-L'Evêque.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 01^{er} décembre 2024, sur Podium d'arrivée et au P.C. Course, rue Thouret, affichage 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

ASA Boucles de Seine Président M. Martial SAUSSAYE – mail. msaussaye@orange.fr asabouclesdeseine@orange.fr

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine organise en qualité d'Organisateur Administratif, et le Comité d'Organisation du rallye de Pont-L'Evêque en qualité d'Organisateur Technique organisent le 2^{ème} Rallye régional VHC de Pont-L'Evêque, le dimanche 1^{er} décembre 2024.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 28/08/2024 sous le numéro 50 et par la FFSA sous le permis d'organiser le 28/08/2024 sous le numéro 574.

Comité d'Organisation

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Présidente	Virginie LENGLINE
	Jacques DE LARIVIERE
Directeur de Course Général P.C. :	Jean-Michel GUEGAN
Directeur de Course Général Adjoint P.C	Alain OVIEVE
Directeur de Course Adjoint P.C/V.H.C	Claude ROJ
Directeur de Course Adjoint P.C./ES 1.3.5	en attente
Directeur de Course Adjoint P.C./ES 2.4	Lucien VARANGLE
D.C. administratif P.C	François JARDIN
Ligne Abandons P.C	en attente
Médecin E.S. 1.3.5	Dr Christophe PIPON
Médecin E.S. 2.4	
Commissaire Technique Responsable	Jacques SALENNE
Commissaire Technique V.H.C.	
Relation concurrents V.H.C	Claire LEBRUN

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^e Rallye régional VHC de Pont-l'Evêque compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2025 Coef. 2
- Championnat de La Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024

1.3P. VERIFICATIONS

<u>Vérifications administratives</u> : Aucune convocation ne sera envoyée - <u>Les heures de convocation aux vérifications administratives</u> seront publiées sur le site internet de l'épreuve :

www.asabouclesdeseine.org: « 2ème Rallye régional VHC de Pont-L'Evêque »

La liste des inscrits sera régulièrement publiée sur le site de l'épreuve : <u>www.asabouclesdeseine.org</u> « 2^{ème} Rallye régional VHC de Pont-L'Evêque »

<u>Vérifications techniques</u> : les éventuels démontages se dérouleront au Garage LESNIS, rue de l'Hippodrome, 14130 – Pont-L'Evêque. M.O : 60€ TTC.

ASA Boucles de Seine Président M. Martial SAUSSAYE - mail. msaussaye@orange.fr asabouclesdeseine@orange.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye Régional VHC de Pont-L'Evêque doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) <u>la demande d'engagement, dûment complétée</u>, avant le 18 Novembre 2024 à 0h. <u>Toute demande incomplète sera placée sur liste</u> d'attente.

ASA BOUCLES de SEINE, 119 Chemin Les Engendreries – Tél. 06 07 55 07 70 – 06 12 23 42 08 14130 – COQUAINVILLIERS – email : <u>msaussaye@wanadoo.fr</u> – asabouclesdeseine@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé <u>à 150 voitures maximum y compris les voitures Modernes</u>. Au-delà ; les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste des engagés et celle des suppléants sera publiée sur le site internet <u>www.rallyebouclesdeseine.org</u> « Rallye régional de Pont-L'Evêque » dès le 25 Novembre 2024.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (le chèque d'engagement vous sera rendu aux vérifications administratives si règlement en espèces).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Z.A. de Launay, Z.A. du Grieu.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance. Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (frais de remise en état à leur charge).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire « RAGUES » devra être apposée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule (emplacement exclusivement réservé à l'Organisateur) et les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ASA Boucles de Seine Président M. Martial SAUSSAYE – mail. msaussaye@orange.fr asabouclesdeseine@orange.fr

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye régional VHC de Pont-L'Evêque représente un parcours de 110,500 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. 1ère étape avec 2 sections – 2ème étape avec 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38 km.

Les épreuves spéciales sont **E.S. 1.3.5**. : longueur de 5 km – **E.S. 2.4**. : longueur de 11,5 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

Des contrôles seront réalisés. Les reconnaissances auront lieu le samedi 30 novembre 2024 de 9h à 18h.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général est publié pour les périodes E à I
- Un classement général es publié pour les périodes J
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1990)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues. Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des coupes se fera en salle « Marché Couvert », Place Maréchal Foch à Pont-L'Evêque. Une coupe sera remise au premier vainqueur de chaque catégorie confondues.